

ont droit de chasser et l'établissement d'un troupeau de rennes, conserve les ressources naturelles nécessaires à leur subsistance.

Les autorités restent en contact avec les Esquimaux grâce aux stations permanentes établies dans l'Arctique oriental, central et occidental (il y a des médecins dans un certain nombre de ces stations), par des patrouilles de la Police Montée, et au moyen de la patrouille annuelle de l'Arctique oriental du Canada, par bateau.

### Section 5.—Pensions et autres dispositions en faveur des anciens combattants.\*

**Division des Pensions.**—Cette division du ministère des Pensions et de la Santé est chargée de l'application de la loi des pensions et de la santé et de la loi des allocations aux anciens combattants. Elle exécute en outre sous la direction de la commission canadienne des pensions certains travaux administratifs en vertu des dispositions de la loi des pensions et de la loi des assurances des anciens soldats. Le représentant de la Trésorerie a la responsabilité de tous les paiements effectués conformément à ces lois.

Le rapport pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1936 accuse une augmentation sur l'année précédente du nombre d'anciens combattants hospitalisés, soit 12,835, contre 12,560 en 1934-35, 11,718 en 1933-34 et 13,342 en 1932-33. Le département exploite huit hôpitaux dont un dans chacune des villes suivantes: Halifax, Saint John, Ste-Anne-de-Bellevue, Toronto, London, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Il y a un atelier-refuge à Montréal et un atelier de la Croix Rouge à Victoria.

Un des aspects de la tâche du département est le soin des anciens combattants dans une institution nationale pour les pensionnés qui, à cause de leur âge avancé ou de leurs infirmités, sont incapables de subvenir à leurs propres besoins. Le nombre d'anciens combattants de cette catégorie a accusé une augmentation durant l'année, le total au 31 mars 1936 étant de 286 contre 235 un an auparavant, 250 au 31 mars 1934, 213 au 31 mars 1933 et 198 au 31 mars 1932. La distribution d'appareils orthopédiques et chirurgicaux s'est maintenue avec une légère diminution. Le nombre d'anciens combattants qui ont été secourus au cours de l'année 1935-36 est de 12,083 comparativement à 11,541 en 1934-35, 12,735 en 1933-34, 14,368 en 1932-33, 12,303 en 1931-32 et 8,811 en 1930-31. Les dépenses se chiffrent à \$2,365,579 en 1935-36; \$2,042,355 en 1934-35; \$1,912,563 en 1933-34; \$1,978,284 en 1932-33; \$2,082,052 en 1931-32 et \$907,010 en 1930-31.

Le département continue d'assumer dans l'industrie la responsabilité pour les accidentés jouissant déjà d'une pension de 25 p.c. ou plus. Au cours de la présente année fiscale, les réclamations sont de 279, de 222 en 1934-35, de 180 en 1933-34, 179 en 1932-33 et de 200 en 1931-32. Les déboursés ont été comme il suit: 1935-36, \$27,138; 1934-35, \$23,103; 1933-34, \$36,420; 1932-33, \$17,641; 1931-32, \$49,878; ils sont influencés dans une large mesure par le nombre d'accidents graves ou mortels.

L'état ci-dessous indique la répartition des affectations, les frais d'administration, ainsi que le montant et le pourcentage des sommes adjugées.

#### SOMMES NETTES PAYÉES PAR LE MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE PENDANT L'ANNÉE FISCALE TERMINÉE LE 31 MARS 1936.

SECTION DES PENSIONS.	
<i>Paiements nets en espèces—</i>	
Pensions (guerre européenne).....	\$ 41,521,577
Allocations aux anciens combattants.....	2,531,489
Secours aux chômeurs.....	2,365,579
Emplois d'ateliers.....	52,132
Allocations d'hospitalisation.....	1,315,347
Total payé en espèces.....	\$ 47,786,124

\* Révisé par E. H. Scammell, secrétaire, section des Pensions, ministère des Pensions et de la Santé Nationale. Voir aussi pages 998-1001 de l'Annuaire de 1930.